

Wessenberg serait chargé par la conférence de se rendre à La Haye, afin de porter lui-même lesdits articles à la connaissance de S. M. le roi des Pays-Bas, et de lui donner toutes les explications qu'ils réclament.

A cet effet, les plénipotentiaires ont cru nécessaire de munir M. le baron de Wessenberg de la lettre ci-jointe [C] pour M. le baron Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères de S. M. le roi des Pays-Bas (a).

ESTERHAZY.	WESSENBURG.
TALLEYRAND.	
PALMERSTON.	
BULOW.	
LIEVEN.	MATUSZEWIC.

ANNEXE A, AU N^o 189.

Articles proposés par la conférence de Londres à la Belgique et à la Hollande.

(Voir N^o 203.)

ANNEXE B, AU N^o 189.

Lettre du 26 juin 1831, adressée par la conférence de Londres à M. Lebeau.

(Voir N^o 203.)

ANNEXE C, AU N^o 189.

Mission de M. le baron de Wessenberg à La Haye.

Lettre adressée par la conférence de Londres à M. le baron VERSTOLK DE SOELEN.

MONSIEUR LE BARON,

C'est M. le baron de Wessenberg que nous chargeons de remettre la présente entre les mains de Votre Excellence.

Placés dans une situation infiniment difficile, et animés du désir, que Votre Excellence appréciera sans doute, de terminer les négociations qui nous occupent, sans compromettre la paix de l'Europe, nous avons résolu d'essayer encore si une nouvelle série de propositions ne pourrait pas conduire, dans les affaires de la Belgique, au mutuel accord

(a) *Papers relative to the affairs of Belgium*, A. 1^{re} partie, page 65.

qui forme l'objet de nos soins et de nos vœux. Les motifs qui nous ont engagés à combiner ces propositions et à les soumettre au roi, sont à nos yeux d'une si haute importance, qu'il nous a paru indispensable qu'un de nous les développât lui-même à Sa Majesté et à son ministère. Notre choix est tombé sur M. de Wessenberg, à cause des bontés dont le roi l'honore, et nous aurions une véritable obligation à Votre Excellence si elle voulait bien lui faciliter les moyens d'exposer à Sa Majesté les graves considérations auxquelles nous avons cédé, et que le roi ne refusera pas, nous l'espérons, de peser dans son équité, dans sa sagesse et dans son amitié pour des puissances dont le but est de concilier, autant qu'il dépend d'elles, ses droits et ses intérêts avec le maintien de la paix générale (b).

Nous saisissons, etc.

Londres, le 27 juin 1831.

ESTERHAZY.	WESSENBURG.
TALLEYRAND.	
PALMERSTON.	
BULOW.	
LIEVEN.	MATUSZEWIC.

N^o 190.

Adhésion du congrès national de Belgique aux dix-huit articles.

PROTOCOLE N^o 27,

De la conférence tenue au Foreign Office
le 12 juillet 1831.

PRÉSENTS :

Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.

Les plénipotentiaires des cinq cours, s'étant réunis, ont pris connaissance d'une lettre qui leur a été adressée par M. Lebeau, pour les informer de l'adhésion pleine et entière du congrès belge aux dix-huit articles destinés à former les préliminaires d'un traité de paix entre la Hollande et la Belgique; articles annexés au protocole n^o 26, du 26 juin.

Il a été arrêté que la lettre ci-dessus mentionnée

(b) *Papers relative to the affairs of Belgium*, A. 1^{re} partie, page 66.

serait déposée aux actes de la conférence, et jointe dans ce but au présent protocole (a)

ESTERHAZY.
TALLEYRAND.
PALMERSTON.
BULOW.
LIEVEN. MATUSZEWIC.

ANNEXE AU N° 190.

Acceptation des dix-huit articles par la Belgique.

Lettre adressée à la conférence de Londres
par M. LEBEAU.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de transmettre à Vos Excellences le décret en date du 9 juillet 1831, par lequel le congrès national de la Belgique a adopté les dix-huit articles arrêtés par la conférence de Londres le 26 juin 1831, et formant les préliminaires d'un traité de paix entre la Hollande et la Belgique.

La conférence reconnaîtra sans doute que la Belgique, par l'adoption de ces articles, a donné à l'Europe un nouveau témoignage du désir qu'elle a de consolider son indépendance sans troubler la paix générale, et d'entrer le plus promptement possible dans des relations d'amitié avec les autres États (b).

Je prie Vos Excellences, etc.

Bruxelles, 9 juillet 1831.

Le ministre des affaires étrangères,

LEBEAU.

INCLUDE.

*Décret du congrès national du 9 juillet 1831,
adoptant les dix-huit articles.*

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Le congrès national

Décète :

Article unique. Le congrès adopte les dix-huit

(a) *Papers relative to the affairs of Belgium, A. 1^{re} partie, page 67.*

articles suivants, qui forment les préliminaires du traité de paix entre la Belgique et la Hollande.

(Suivent les dix-huit articles proposés par la conférence de Londres. Voir N° 203.)

Bruxelles, au palais de la Nation, le 9 juillet 1831.

Le vice-président du congrès national,
RAIKEN.

Les secrétaires, membres du congrès national,

Vicomte VILAIN XIII.
LIEDTS.
NOTHOMB.

(Bull. off., n° LXX.)

N° 191.

*Non-adhésion de la Hollande aux dix-huit articles.
— Négociations pour un traité définitif.*

PROTOCOLE N° 28,

De la conférence tenue au Foreign Office
le 25 juillet 1831.

PRÉSENTS :

*Les plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la
Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie.*

Les plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, s'étant réunis, ont pris connaissance du document ci-joint [A], apporté de La Haye par M. le baron de Wessenberg, et contenant la réponse du gouvernement de S. M. le roi des Pays-Bas aux propositions qui lui avaient été communiquées le 26 juin (c).

Lecture faite de cette pièce, il a été convenu qu'elle serait déposée aux actes de la conférence.

Les plénipotentiaires ont discuté ensuite les résolutions que devait leur faire prendre l'état actuel des négociations confiées à leurs soins, et ont reconnu d'un commun accord :

1° Que si, d'une part, les propositions du 26 juin n'ont pas été acceptées par S. M. le roi des Pays-Bas, de l'autre le rejet de ces propositions n'annule en aucune manière l'engagement pris, dès le principe, par la conférence, d'empêcher le

(b) *Papers relative to the affairs of Belgium, A. 1^{re} partie, page 67.*

(c) Voir N° 203.